



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 12 avril 2021, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 290-2021 intitulé : *Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 avril 2021.

---

Marie-Josée Charron, greffière